

Commission des Finances, de la Comptabilité, du  
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

---

24 JANVIER 2011

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 24 JANVIER 2011

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Interpellation de M. Gilles Mouyard à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Opération ‘Mon club, mon école’ » (Article 73 du règlement)</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Questions orales (Article 78 du règlement)</b>	<b>6</b>
2.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Scission de la Fédération royale nationale de Balle Pelote (FRNP) » . . . . .	6
2.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Nouveau logo de l’Adeps » . . . . .	8
2.3	Question de M. Daniel Senesael à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Football en Communauté française : quel avenir ? » . . . . .	10
2.4	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Première réunion du Comité d’accompagnement créé dans le cadre de l’accord entre le département des sports de la RTBF et la Communauté française » . . . . .	12
2.5	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Retransmission des compétitions sportives internationales » . . . . .	12

Présidence de M. Richard Miller, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 15.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

**1 Interpellation de M. Gilles Mouyard à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Opération 'Mon club, mon école' » (Article 73 du règlement)**

M. Gilles Mouyard (MR). – Le 22 novembre dernier, au parlement wallon, je vous interrogeais sur l'opération « Mon club, mon école ». Monsieur le ministre, vous m'aviez fait remarquer que ce n'était pas le bon endroit pour poser cette question, tout en m'indiquant toutefois que l'opération débiterait en janvier 2011.

« Mon club, mon école » a pour but d'aider les clubs sportifs et les écoles qui choisiront de collaborer à la promotion de la pratique sportive. La Communauté française apportera un soutien financier aux clubs et aux établissements scolaires participant à l'opération et créera éventuellement des emplois afin de faciliter l'utilisation des locaux.

Notre chef de groupe a eu une longue discussion avec vous sur la manière d'organiser la communication. Je souhaiterais toutefois quelques précisions sur le soutien financier, les modalités de création de postes et le calendrier.

Le 27 février 2003, notre assemblée avait approuvé un décret organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés. Publié au *Moniteur* le 18 avril 2003, le texte précise : « Est considéré comme centre sportif local, une asbl ou une régie qui gère un ensemble d'infrastructures permettant la pratique sportive, située soit sur le territoire d'une même commune soit sur le territoire de plusieurs communes obligatoirement limitrophes et associées pour une gestion commune (art. 2). Est considéré comme centre sportif local intégré, le centre sportif local qui, outre les infrastructures sportives visées à l'article 2, regroupe des infrastructures sportives à usage scolaire dépendant de la commune, de la province, de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Communauté française. Les autres infrastructures sportives à usage scolaire peuvent être incluses au sein d'un

centre sportif local intégré (art. 3). » La possibilité de renforcer les liens entre les clubs sportifs locaux et les infrastructures sportives des établissements scolaires était donc déjà fixée dans un décret.

Le site web de l'Adeps recense actuellement septante-quatre centres sportifs locaux reconnus. Cette liste est-elle à jour ? Combien de ces centres sont-ils considérés comme intégrés ? L'initiative « Mon club, mon école » ne fait-elle pas double emploi avec le dispositif prévu par le décret ? Ne conviendrait-il pas de modifier le décret plutôt que d'inventer une mesure qui, d'après mes informations, ne dispose d'aucun cadre légal ? Par ailleurs, avez-vous entamé une collaboration avec la ministre de l'Enseignement ? Quelles sont vos obligations respectives ? Enfin, ne serait-il pas temps de déposer les textes légaux qui vont régir cette opération ? Quel sera le calendrier précis ? Vous aviez évoqué le mois de janvier. Les démarches ont-elles été entamées ? Les écoles ont-elles été informées officiellement de cette action ? Rien n'est moins sûr.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Mouyard, l'intérêt que vous manifestez pour nos projets démontre la vitalité de la politique sportive de notre gouvernement.

Je vous confirme que la réglementation sera communiquée à l'ensemble des établissements scolaires et clubs sportifs à la fin de ce mois de janvier. L'administration vient de finaliser le projet de réglementation. J'en ai parlé tout récemment avec le secrétaire général et le directeur général de la Communauté française, à l'occasion de la réception donnée pour les fonctionnaires. Cette réglementation fera l'objet d'une communication conjointe de Mme Simonet, ministre de l'Enseignement, et de moi-même. L'intervention de Mme Simonet repose exclusivement sur sa compétence, il n'y a pas de cofinancement. Le département du Sport financera la totalité de l'opération. Cette action courra jusqu'en décembre 2011.

Afin de dissiper tout malentendu, je précise que cette opération est très différente de la pratique des centres sportifs intégrés.

La création de ces centres sportifs intégrés visait la mise à disposition de la commune d'un directeur du domaine sportif, assortie de l'obligation d'établir un cadastre des infrastructures, d'impulser une politique sportive, et de favoriser la création de clubs et de programmer les différentes disciplines dans les installations du centre ou de la commune concernée.

Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Notre cible,

ce sont les écoles. La mise à disposition de dix-sept centres sportifs intégrés ne peut suffire pour les quelque quatre mille implantations scolaires. Nous voulons approcher directement les écoles depuis la maternelle jusqu'au supérieur et les inciter à ouvrir leurs infrastructures aux clubs.

Les clubs sportifs se plaignent parfois non seulement des infrastructures mais aussi des difficultés qu'ils rencontrent pour entrer dans le monde scolaire. Ils entendent régulièrement les mêmes questions : Qui va ouvrir ou fermer la salle ? Qui va nettoyer les locaux ? Qui va prendre en charge les dépenses énergétiques ? Quelle sera la nature des couvertures d'assurance ? Les établissements scolaires ferment généralement le soir, le week-end et les jours de vacances. Il y a quelques exceptions à la règle mais elles ne sont pas légion.

Nous allons écrire aux écoles en les incitant à accueillir des clubs sportifs, à charge pour ces derniers d'organiser vingt heures de sensibilisation. L'objectif est de diversifier la pratique sportive et l'éducation physique dans l'école, de permettre aux jeunes de mieux connaître, de découvrir ou de redécouvrir différentes disciplines et éventuellement de s'affilier au club. À l'inverse, cela permettra aux clubs de détecter de nouvelles passions, d'obtenir de nouvelles affiliations, de rajeunir les équipes, d'en assurer la pérennité, voire de découvrir de futurs talents de premier niveau. À cette fin, nous octroyons une bourse identique à celle de l'opération Été-sport qui a connu un vif succès, d'un montant de six cent cinquante euros, soit cinq cents euros pour le club et cent cinquante euros pour l'école pour couvrir les dépenses. Cela revient à sept euros par heure de location, ce qui correspond à la norme dans les centres sportifs. L'objectif est de placer nos clubs au cœur même de la cible de notre politique sportive, c'est-à-dire les jeunes. Nous voulons augmenter la pratique sportive dès l'école, dans de bonnes conditions, avec le concours de clubs reconnus, sous la surveillance de nos inspecteurs de l'Adeps, comme pour Été-sport, afin de procéder à une évaluation la plus juste possible, et peut-être même de voir progresser l'opération.

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Monsieur le ministre, la pratique du sport dans le cadre de l'opération « Mon club, mon école » doit-elle se dérouler uniquement à l'intérieur de l'infrastructure scolaire ou également ailleurs en collaboration avec l'école ?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – L'établissement scolaire est à considérer au sens le plus large. Nous voulons une opération souple comme

pour Été-sport. L'objectif est de voir un maximum de clubs s'adresser à un maximum de jeunes.

Pour preuve de l'état de préparation – qui vous inquiète, à tort, me semble-t-il –, toute l'opération de communication est arrêtée. Il y a un logo, des affiches, du matériel de promotion. Par ailleurs, après avoir été soumise à la commission de communication, une campagne a été lancée avec *Le Journal des Enfants* du groupe *Vers l'Avenir*, afin que ce média destiné aux adolescents et aux jeunes puisse présenter cette importante opération.

Cette opération a suscité un véritable enthousiasme, notamment de la part des fédérations qui en ont informé leurs clubs. En décembre, nous avons pu présenter l'opération à l'ensemble des fédérations réunies au Moulin de Beez, reprenant ainsi la tradition lancée par Claude Eerdeken. Leurs représentants ont été convaincus par le projet. Je sais que chaque fédération incite les clubs à se présenter dans les écoles, d'où l'intérêt d'avoir la caution de Mme Simonet, du moins pour l'enseignement obligatoire.

Pour répondre à votre dernière question, je ne pense pas qu'il faille un décret. Le monde sportif s'accommode mal des démarches administratives. Les clubs que je rencontre me disent souvent que nos réglementations sont compliquées, notamment pour l'obtention de subventions. Je vous rappelle que 65 pour cent des animations de l'opération Été-Sport ont été organisés par des clubs ; ils ont vivement apprécié que le formulaire se limite à une feuille recto-verso.

J'ajoute que c'est la première fois que des clubs se lancent dans l'organisation de stages. La possibilité d'être rémunérés à cet effet a été déterminante. Ainsi, plus de 30 000 jeunes ont pu participer à ces stages durant l'été 2010. La plupart de ces stages n'étaient pas organisés par le passé. Notre objectif était de doubler le nombre de pratiquants. Celui-ci était de 23 000 dans les centres Adeps. Nous avons donc fait beaucoup mieux. Vous remarquerez que nous avons encore augmenté les budgets. En effet, certains ont découvert l'opération l'été dernier. Nous savons que certains clubs ont organisé plusieurs semaines de stage mais que d'autres qui ne l'ont jamais fait vont rejoindre la démarche. La demande risque donc de croître fortement l'été prochain. L'opération Été-Sport prendra ainsi le relais de « Mon club, mon école ».

Nous sommes déterminés à atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé pour cette législature, à savoir augmenter la pratique sportive de 20 pour cent. Pour ce faire, nous devons être présents là où les jeunes se trouvent, à commencer par leur milieu

scolaire.

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Vous m’excusez de voir certaines similitudes entre le décret qui organise les centres sportifs locaux et les centres sportifs locaux intégrés et l’opération « Mon club, mon école ». Je ne suis pas en mesure de dire avec précision jusqu’où va cette similitude puisque, dans le deuxième cas, je ne dispose d’aucun élément concret. Dans le décret, il est question d’agents du sport dont le salaire pourrait être subventionné de 75 à 90 pour cent. Je vois donc une forte similitude avec l’opération « Mon club, mon école ».

Vous dites qu’il existe trop peu de centres sportifs locaux et locaux intégrés. Je vous suggère, monsieur le ministre, de faire en sorte qu’il y en ait plus.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le décret en question ne s’adresse pas aux écoles; il a notamment pour but d’établir un cadastre des infrastructures et non d’organiser la présence des clubs dans les écoles, ni d’amener les écoles à accueillir les clubs. Par contre, les centres sportifs intégrés ont très bien organisé des stages dans le cadre d’Été-Sport, mais de manière assez minoritaire. Nous allons d’ailleurs modifier le décret dont vous parlez pour renforcer les conditions d’organisation, de sensibilisation et d’activité. Nous voulons, dans ce décret, être plus exigeants que nous ne l’avons été dans le passé. Nous avons souvent pris en charge du personnel qui était déjà payé par les communes.

Indépendamment de la présence des clubs dans les écoles, nous souhaitons voir se développer une offre d’activités de qualité dans le cadre du centre sportif lui-même.

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Il est difficile pour moi de comparer les deux textes n’en ayant qu’un à ma disposition. Je ne peux appréhender le deuxième qu’à travers vos réponses. Je vous en lis un extrait : « ce qui regroupe des infrastructures sportives à usage scolaire et qui dépendent notamment des communes, des provinces, de la Communauté française... ».

Vous estimez que fin janvier, l’information relative à votre projet sera totalement achevée et transmise aux écoles, communes et fédérations afin de les conscientiser sur l’importance de la démarche. J’insiste sur le fait que les établissements scolaires et les communes doivent être vos interlocuteurs. Il faut donc s’assurer que l’information leur parvienne.

Vous avez préféré la forme d’un simple formu-

laire plutôt que d’un projet de décret. Pourtant, un décret n’implique pas forcément des documents compliqués ni une lourdeur administrative importante ! L’avantage d’une base décrétole est l’obligation de résultats, contrairement à la solution que vous proposez.

**M. le président.** – En conclusion, j’ai été saisi de deux projets de motion.

L’une, déposée par MM. Mouyard, Crucke et Langendries, est libellée comme suit :

« Le Parlement de la Communauté française :

Ayant entendu la réponse de M. André Antoine, ministre des Sports, relative à l’interpellation intitulée « Opération Mon club, mon école »

Considérant que le ministre des Sports :

– a fait du rapprochement entre le monde sportif et les établissements scolaires une priorité de la législature ;

– ne peut aujourd’hui garantir la concrétisation effective des promesses ;

– propose un certain nombre de mesures qui sont dépourvues de base juridique solide ;

Invite le ministre des sports :

– à veiller à rendre effectives et tangibles les nombreuses promesses faites en faveur du sport et de l’école ;

– à élaborer un programme d’action cohérent en concertation avec sa collègue ministre de l’Enseignement obligatoire ;

– à déposer au parlement, dans un délai de six mois, un projet de décret organisant le rapprochement du sport et de l’école. »

L’autre, pure et simple, déposée par MM. Senesael, Langendries et Noiret, est libellée comme suit :

« La commission ayant entendu l’interpellation de M. Gilles Mouyard, intitulée « Opération Mon club, mon école », passe à l’ordre du jour. »

Je vous propose de suspendre quelques instants l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations est suspendue de 14 h à 14 h 45..*

## 2 Questions orales (Article 78 du règlement)

### 2.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Scission de la Fédération royale nationale de Balle Pelote (FRNP) »

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Samedi après-midi, monsieur le ministre, vous étiez attendu à Ath pour l'inauguration du premier mur mobile de balle pelote *One Wall*. En votre absence, j'ai eu le plaisir de représenter la Communauté française à cette cérémonie.

Ce fut une expérience intéressante parce que c'était probablement l'une des dernières fois que francophones et néerlandophones étaient réunis. La scission de la Fédération royale nationale de balle pelote, dont je souhaite vous entretenir aujourd'hui, y a évidemment fait l'objet de nombreuses discussions.

Je ne sais pas où s'arrêtera l'hémorragie mais il est clair que ce sport subit le même phénomène que d'autres, notamment le football : la scission de sa fédération. Si on peut y trouver une logique par rapport à l'évolution du sport en Communauté française, les éléments à prendre en compte dans le sport ballant sont différents de ceux que l'on rencontre dans d'autres pratiques.

Les clubs d'élite néerlandophones sont certes plus nombreux, mais la plupart des joueurs de talent qui y évoluent sont francophones. Ils ne sont pas satisfaits de la scission ; malheureusement, ce ne sont pas les joueurs qui prennent les décisions mais les directions de clubs. Si l'on prend en considération l'ensemble des clubs ballants, on constate qu'ils sont beaucoup plus nombreux dans la partie francophone du pays qu'en Flandre.

Cette scission pourrait être douloureusement vécue par les francophones si l'on n'organise pas les choses de manière intelligente. J'ai dit au président de la fédération, qui me semble être quelqu'un de bonne volonté et soucieux de l'intérêt de ses joueurs et des clubs, qu'il y a des obstacles qu'il faut renverser et d'autres qu'ils faut contourner. En l'occurrence, il faudra les contourner de la manière la plus intelligente possible.

Avez-vous eu un contact avec la fédération à ce sujet ? Y a-t-il eu débat ? Avez-vous pu prendre position ? Que pensez-vous de l'évolution de la situation ?

Il faut savoir qu'une fédération wallonne est déjà subventionnée par la Communauté française,

à savoir la Fédération wallonne amateur de balle pelote. Or son activité serait essentiellement centrée sur la Province de Namur et ne s'étendrait donc pas à l'ensemble de la communauté. Est-ce un problème ? Pensez-vous pouvoir faire en sorte qu'il n'y ait qu'une seule subsidiation pour une fédération francophone ou évoluera-t-on vers deux fédérations quelque peu différentes ? Quels sont les montants que la Communauté française octroie déjà à la Fédération wallonne amateur de balle pelote ?

Enfin, avez-vous pu faire entrer la balle pelote dans les stages d'été pour les jeunes ? En effet, elle est à l'origine de la pratique sportive, elle reflète la ruralité et ressuscite l'ambiance des villages. La restructuration des clubs n'empêche pas la fidélité à ce sport.

L'organisation de ces stages d'été a-t-elle porté ses fruits ? A-t-elle conduit plus de jeunes vers ce sport ballant ? Ce que j'ai vu à Ath ce samedi est impressionnant. Énormément de jeunes et même de très jeunes enfants étaient présents. J'ai quitté le Centre d'exposition et de valorisation agricole (Ceva) avec la nette impression que la balle pelote est un sport attrayant pour jeunes et moins jeunes, et à l'avenir prometteur si on l'aide à se structurer convenablement.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je n'ai jamais caché mon coup de cœur pour la balle pelote, ce qui n'a d'ailleurs pas manqué d'étonner l'excellent journaliste sportif Philippe Vande Weyer lors d'une interview récente. La balle pelote a en effet une réputation de jeu de café, mais il n'en est rien. Il s'agit d'une véritable discipline sportive dont les règles sont complexes et qui requiert des compétences et des qualités comme l'endurance, la rapidité, la souplesse, la précision du geste technique. Par le passé, ce sport était d'ailleurs très prestigieux dans nos contrées.

L'organisation de ce sport est toujours nationale. J'entretiens d'ailleurs d'excellents contacts avec M. Bouters, le président de la Fédération royale de balle pelote. Nous avons décidé ensemble de relancer ce sport. Peu de jeunes s'y intéressent et des clubs ont disparu, alors que cette pratique était très répandue du côté francophone. Comme vous l'avez dit, monsieur Crucke, s'il y a beaucoup de clubs flamands, ils sont composés en grande partie de joueurs francophones. Lors de l'Euro 2010 à Valence, notre équipe nationale était d'ailleurs soutenue par la Communauté française. Les joueurs étaient francophones mais l'entraîneur était néerlandophone. Il est donc possible de trouver des accords dans de telles situations !

Le retentissement du championnat d'Europe a redonné de la vigueur et de l'enthousiasme aux responsables de ce sport pour envisager l'avenir. Nous avons apporté notre contribution en finançant différents murs mobiles ou *One Wall*. Ce sport de fronton est fort développé, aux États-Unis notamment. Ce « squash à la main » exige une condition physique extraordinaire et plaît énormément aux jeunes car il nécessite peu d'accessoires : une balle, un gant, un mur.

Je puis vous dire en primeur que, lors du Salon des mandataires qui aura lieu en février au Wex, nous avons programmé un village du sport dans lequel sera érigé un fronton. J'inviterai tous les mandataires locaux et les sportifs à venir découvrir le fronton financé par la Région wallonne, dans l'espoir que ce type de matériel puisse être déployé dans toute la Wallonie.

Chacun pourra donc découvrir la balle-pelote lors d'une démonstration. Nous avons attribué d'autres moyens à cette fédération afin de lui permettre de vulgariser cette discipline.

J'en viens à nos actions de promotion de la balle-pelote. Nous avons subsidié la rénovation des vestiaires de Dave, la réfection des ballodromes d'Havrenne, d'Éprave, de Mont-Gauthier et l'extension du chalet de la Pelote niloise. Nous sommes intervenus dans les frais de déplacement de la Fédération à Valence. Nous avons octroyé des crédits pour l'acquisition de trois murs mobiles et nous avons versé près de 35 000 euros de crédits de promotion à la Fédération et à certains clubs, notamment ceux de Gougnies, Vaudignies, Acoz, Ottignies et Grand-Leez. Bref, nous avons consenti de sérieux efforts afin de redorer le blason de la balle-pelote.

Seuls deux clubs, Acoz-Coquis de Gerpennes, en Hainaut, et Ottignies, en Brabant wallon, ont participé à l'opération « Été sport ». C'est pour moi une petite déception. C'est d'autant plus regrettable que tous les clubs sportifs qui demandaient à participer à cette opération et dont le dossier remplissait les conditions ont obtenu satisfaction. Au passage, je tiens à souligner qu'il n'y a pas d'arbitrage politique des demandes.

J'en viens à l'avenir de la fédération nationale. En fait, il existe deux fédérations : la Fédération royale nationale du jeu de paume, qui organise tous les championnats, et la Fédération wallonne amateur de balle-pelote.

La Fédération royale nationale du jeu de paume n'est pas reconnue par la Communauté française puisqu'elle a conservé son caractère national, même si elle est membre du COIB. Cela ne

nous a cependant pas empêché de l'aider par des crédits de promotion et d'infrastructures en Région wallonne. Nous avons d'ailleurs des relations très fréquentes avec M. Bauters.

La Fédération wallonne amateur de balle-pelote (FWABP) a été reconnue en son temps par la Communauté française. Elle a bénéficié de subventions. Cependant, les cercles qui en faisaient partie se sont progressivement ralliés à la Fédération royale nationale du jeu de paume. La FWABP existe toujours mais elle ne répond plus aux critères de reconnaissance fixés par la Communauté française depuis 2007 et ne bénéficie donc plus de nos subsides.

Avec ses moyens, la FWABP s'efforce de promouvoir la balle-pelote auprès des jeunes, notamment par des actions dans les écoles, les centres sportifs et les quartiers. Dans les faits, elle a noué de nombreuses collaborations avec la Fédération nationale. Il n'y a donc aucune rivalité : l'une organise les compétitions, l'autre se consacre à la sensibilisation de la jeunesse à ce sport.

Mais depuis peu, comme je viens de le dire, la Fédération royale nationale du jeu de paume souhaite aussi faire la promotion de son sport et entreprend des démarches auprès des jeunes. On assiste donc aujourd'hui à des démarches parallèles.

Nous avons prévu plusieurs journées de *one wall*, c'est-à-dire de mur mobile, semblables à celles qui ont été organisées à Ath et auxquelles vous avez participé. Elles se feront notamment avec le service provincial de la Jeunesse du Hainaut. Nous avons mobilisé trois cents professeurs d'éducation physique pour leur faire découvrir cette discipline. Au-delà des communes, nous voulons donc aussi toucher les écoles afin d'aider cette fédération.

M. Bauters m'a effectivement informé de l'évolution de la Fédération royale nationale du jeu de paume. Deux ailes distinctes verraient le jour, une pour le Nord et une pour le Sud du pays. Le conseil d'administration a examiné le texte de l'accord négocié avec les représentants flamands. Après en avoir délibéré, ses membres ont décidé de ratifier cet accord.

L'année 2011 sera donc une année de transition qui permettra d'installer les nouvelles structures des asbl et des championnats. Trois associations seront créées.

La Fédération royale nationale du jeu de paume subsistera, comme pour les autres disciplines. Elle sera chargée de l'organisation des championnats, de la Coupe de Belgique, des journées nationales et de quelques événements ma-

jeurs. Les deux autres fédérations, la néerlandophone et la francophone, regrouperont respectivement 24 et 160 clubs. On constate donc un certain déséquilibre. De plus, comme M. Crucke l'a signalé, un grand nombre de joueurs francophones jouent dans les 24 clubs néerlandophones lors des compétitions. Ce sport est donc largement francophone, même s'il est toujours sous responsabilité nationale.

La nouvelle entité francophone sollicitera sans aucun doute une subvention dès 2012. Nous vérifierons la conformité de son organisation aux décrets de 1999 et 2006 et nous analyserons son plan-programme. Nous serons alors amenés à la subventionner de manière régulière. Je pense que la Fédération royale nationale du jeu de paume a compris que, pour obtenir des subventions, elle devait avoir une aile francophone et une néerlandophone. D'après les échos que j'ai eus, tout se passe dans un climat de respect mutuel, même si d'aucuns regretteront la *défédéralisation* de ce sport.

Le plus important est la volonté commune à mon cabinet, à l'administration ainsi qu'à M. Bauders et à sa fédération de mieux faire connaître la balle-pelote. Nous organiserons prochainement un match de gala qui mettra en présence notre équipe nationale et l'équipe d'Espagne. Ce sera un match de revanche, et nous inviterons à cette occasion tous les clubs wallons et francophones ainsi que différents établissements scolaires qui ont marqué de l'intérêt pour cette discipline.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je suis en phase avec les propos et les décisions du ministre. La voie suivie me semble être la bonne pour le jeu de balle. La subvention de trois *one wall* est à mon avis très importante pour la dynamique future de ce sport qui le conduira à devenir une discipline olympique.

Comme d'autres sports, le jeu de balle doit évoluer. Le *one wall* est un des sports qu'affectionnent les Américains. Je ne pense pas que les États-Unis décident de tout, mais on sait que, lorsque l'on réussit à toucher la population et les sportifs américains, on a une chance supplémentaire que la discipline devienne olympique. Même si le geste est un peu différent entre le jeu de balle et le fronton, la formation en jeu de balle reste la meilleure pour devenir performant en *one wall*.

Je regrette qu'il n'y ait que deux clubs qui se soient inscrits dans le projet « Été sport ». J'espère que cela n'impliquera pas l'éviction de la balle-pelote des futures initiatives. Ce n'était qu'un premier essai, la fédération se mobilisera peut-être davantage à l'avenir.

Même si la scission de la fédération semble une évolution inéluctable, je suis heureux d'entendre que vous êtes prêt à subventionner la fédération francophone quand elle verra le jour.

## 2.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Nouveau logo de l'Adeps »

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – L'Adeps s'est parée d'un nouveau logo et de nouvelles couleurs, à l'exclusion du bleu, ce que je regrette. Généralement, un changement de logo par un organisme implique un changement de philosophie de son projet.

Quelle sera la direction prise par le projet de l'Adeps sous ces nouvelles couleurs? Y a-t-il réorientation? Quelle sera la chronologie de cette transformation et son coût? En effet, le matériel de l'Adeps, y compris les voitures, va devoir changer de logo, ce qui entraîne des coûts. Selon quels critères les structures seront-elles transformées pour correspondre à la nouvelle image de l'Adeps?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il ne s'agit en effet pas d'un simple changement de logo même s'il était nécessaire de rafraîchir le précédent peu lisible. Il est indiscutable que ce changement signale un nouvel élan.

Nous découvrons au fil des réunions de la commission les nouvelles actions, comme le sport d'élite. De 23 contrats en 2009, nous passons à 70 l'année prochaine. De plus, nous finançons 680 jeunes sportifs d'élite actuellement et nous espérons atteindre les 1 000 à la fin de la législature.

Avec Marc Franco, nous avons créé le centre d'évaluation de la performance. Ce centre a reçu 500 000 euros pour accompagner nos meilleurs sportifs. Les frères Borlée, par exemple, y ont été préparés scientifiquement pour les jeux de Barcelone, avec l'aide de plusieurs professeurs d'université. Nous avons également acquis pour 300 000 euros une chambre de raréfaction d'oxygène afin de tester nos sportifs de haut niveau. Le centre sportif de haut niveau est la pièce majeure de cette politique. Nos spécialistes analysent actuellement les dossiers et la conformité au cahier des charges avant que le jury ne fasse son choix. L'investissement s'élèvera à 70 millions d'euros. Voilà pour le sport d'élite.

Nous avons aussi concentré notre action sur le sport pour tous avec les programmes « Été sport »,

« Mon club, mon école » et le financement de la création de clubs. Je me réjouis d'ailleurs du nombre de demandes, notamment dans des disciplines absentes de certaines provinces.

Le deuxième grand volet de notre politique est l'effort que nous avons consacré aux fédérations dont nous avons sensiblement augmenté les subventions. Par ailleurs, nous avons accordé un crédit de 1,2 million d'euros à la formation des jeunes, des formateurs et des arbitres. Pour la première fois en vingt ans, nous allons relancer une formation d'entraîneur de premier niveau. Nous attendons les propositions des clubs. Ajoutons à cela les nouveaux moyens dégagés dans la perspective de la communautarisation de la fédération belge de football et des autres fédérations qui suivront. Enfin, 42 millions d'euros – soit la totalité des moyens – ont été réservés pour les infrastructures afin de rénover l'ensemble de nos centres Adeps.

Pour rappel, en 2003, alors que le MR était au pouvoir, l'enveloppe budgétaire pour le sport s'élevait à 33 millions d'euros. Elle est passée à 45 sous Michel Daerden. Aujourd'hui, nous atteignons 91,5 millions d'euros. Si nous y ajoutons les 55 millions de la Région wallonne, nous atteignons les 150 millions, soit un pour cent des budgets de la Communauté et de la Région confondus. Cela nous a permis d'octroyer l'année dernière une bourse de 2 000 euros à tous les clubs sportifs pour handicapés. Nous savons en effet qu'il n'est pas évident de trouver des sponsors dans ces disciplines.

Pour accompagner cette nouvelle politique, l'administration a renforcé ses effectifs. À ma demande, le gouvernement a approuvé le recrutement de six collaborateurs affectés aux infrastructures sportives, contre un seul auparavant. Nous avons également fait appel aux services de M. Devos à la Région wallonne et obtenu deux recrutements complémentaires. Les deux administrations vont dorénavant collaborer de manière transversale.

Le nouveau logo a un aspect plus moderne que le premier qui datait des années 80. Il était de couleurs mauve et verte et n'était pas très lisible. Il avait donc vécu ! De surcroît, la charte graphique de l'Adeps n'était pas uniformisée. D'autres logos circulaient avec la mention de l'Adeps mais pas de la Communauté française. Or l'Adeps, rappelons-le, est un des services de notre Communauté. Désormais, le nom de la Communauté française figurera clairement au bas du nouveau logo. Jusqu'à présent, les deux logos étaient affichés pour un seul événement, ce qui ne nous semblait pas des

plus heureux.

Je vous donne ici la légende des spécialistes : « Le pictogramme représente une femme ou un homme, un jeune ou une personne âgée. C'est une personne en mouvement, qui s'élève grâce au sport. Elle représente tout à la fois le volley, le tennis, le saut en hauteur, le basket, le foot. » À bien y regarder, on peut déceler plusieurs disciplines. Le graphisme montre un sportif qui gagne, qui saute de joie. Le choix de plusieurs couleurs nous a été recommandé pour illustrer la multitude des publics visés et la diversité des actions : sport pour tous, haut niveau, élite, monsieur et madame tout le monde. Les couleurs sont « vives et peps, nature et soleil », ajoutent les spécialistes. Les couleurs différentes du mot Adeps permettent d'identifier la véritable signification de l'acronyme : éducation physique et sport.

Infrasport bénéficie également d'un nouveau logo, avec un graphisme assez semblable à celui de l'Adeps. Cela nous permettra de rappeler que Région et Communauté œuvrent à la même politique sportive. Le temps de deux ministres ayant deux approches différentes est heureusement révolu.

Le matériel sera progressivement remplacé. Nous n'avons rien jeté, contrairement à ce qui apparaît dans des courriels fantaisistes. Ainsi, le calendrier mural 2011 de l'Adeps, commandé avec un certain retard, porte le nouveau logo. Par contre, le petit calendrier de bureau, commandé plus tôt, arbore toujours l'ancien logo. Les deux logos coexisteront donc encore durant plusieurs mois. Le stock existant de matériel de promotion (essuies, valises, etc.) sera épuisé avant l'achat des objets frappés du nouveau logo. Dexia a tout relifté en un week-end. Nous avons préféré la technique d'ING-BBL qui a opté pour un remplacement progressif, là où cela s'avère nécessaire.

Un contrat de location-vente nous lie à Hyundai qui met à la disposition de nos agents des véhicules qui sont régulièrement remplacés. Lors de chaque remplacement, ils seront ornés du nouveau logo. Il n'y aura donc aucune dépense complémentaire.

L'opération a coûté au total 5 000 euros, soit le prix du logo et du graphisme.

**M. le président.** – Je tiens à préciser que l'évolution des budgets résulte également du refinancement de la Communauté française, dont les effets ne se sont fait sentir qu'à partir de 2003-2004

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – En 2003, le sport représentait 0,4 % du budget, nous sommes maintenant à un pour cent. J'aimerais

faire plus parce que le sport a très longtemps été sous-financé.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Quand nous l’interpellons sur un sujet précis, M. Antoine a l’art de rappeler toute sa politique sportive, mais je ne m’en plains pas ! Je m’attendais à un montant plus élevé que 5 000 euros. C’est peut-être parce qu’il n’y a pas de bleu ! Je note également que le remplacement sera progressif.

### 2.3 Question de M. Daniel Senesael à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Football en Communauté française : quel avenir ? »

**M. Daniel Senesael (PS).** – Monsieur le ministre, le dossier « Coupe du monde 2018 » a permis de lancer une dynamique intéressante dans le monde du football belge. Votre participation fut d’ailleurs tout à fait positive. Sport le plus pratiqué dans le pays, le football mérite une attention particulière de la part des pouvoirs publics. La Communauté française compte à elle seule 170 000 affiliés et 763 clubs. Ainsi, nous devons défendre la pratique sportive, superbe école de la vie, auprès de tous les jeunes et veiller au respect des conditions de cette pratique. Monsieur le ministre, j’attirerai ici votre attention sur les enfants de personnes sans papiers.

Un cabinet d’avocats spécialisé dans les matières sportives a été désigné pour mettre en place, avant la fin de cette législature, un code du droit du sport. La situation des enfants sans papiers a déjà été abordée. Une réglementation de la Fifa leur interdit actuellement de s’affilier à un club de football. Un examen minutieux de cette réglementation par ce cabinet d’avocats montre qu’elle viole la Constitution et la Convention européenne des droits de l’enfant. Un décret modifiant celui réglant le subventionnement des fédérations devrait voir le jour et faire en sorte que la composante francophone de l’Union belge de football soit soumise à notre législation. Elle serait alors dispensée de respecter la réglementation de la Fifa. Même si l’intention première de la Fifa était de lutter contre la traite des êtres humains, elle empêche certains jeunes de pratiquer leur sport. En effet, leur affiliation est autorisée s’ils démontrent à l’Union belge que leurs parents détiennent un titre de séjour dans notre pays, ce qui exclut tous ceux qui attendent une régularisation.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous en dire davantage à ce sujet ? Où en est le processus d’adoption du décret ?

Par ailleurs, vous annonciez en mars 2010 qu’il fallait préparer la communautarisation du football. À l’époque, vous déclariez ce qui suit : « Celle-ci ne doit pas être l’occasion de simplement renflouer l’Union belge de football ou de réduire les moyens accordés à certains clubs. Notre communauté doit développer sa propre dynamique. J’ai déjà fait part de ma volonté de réserver prioritairement des moyens à l’encadrement, à la formation des jeunes et à celle des formateurs. Nous devons en effet éviter de tomber dans l’amateurisme et l’improvisation. »

Le 27 novembre 2008 est née la *Koninklijke Vlaamse Voetbalbond*, la KVV. Nous devons créer une structure équivalente pour notre communauté, sachant que reste en suspens l’épineux problème juridique des clubs francophones ou néerlandophones bruxellois qui souhaitent demeurer bilingues, notamment en raison des championnats provinciaux du Brabant. Le Brabant flamand et wallon ainsi que Bruxelles souhaitent continuer à jouer ensemble.

Où en est ce dossier, monsieur le ministre ? Où en est la création de cette structure francophone ?

Vous aviez également annoncé que cette première réunion namuroise rassemblant les clubs francophones serait suivie d’autres réunions, le but étant de rencontrer tous les clubs, par province. Où en sont ces rencontres ? Qu’en ressort-il ?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je vous remercie, monsieur Senesael, pour vos questions à la fois pertinentes et essentielles pour l’avenir du football. Je vais tenter de vous répondre de la manière la plus complète possible.

Le premier élément est la réglementation discriminatoire de la Fifa. Comme vous l’avez rappelé, fin 2009, la Fifa annonçait une modification de son règlement relative à l’inscription ou au transfert de joueurs. Cette modification avait pour conséquence d’empêcher – de façon discriminatoire, selon moi – certains enfants, notamment de sans-papiers, de pouvoir s’inscrire dans un club de football, car leurs parents ne pouvaient réunir les documents exigés par la sous-commission Fifa. Vous imaginez le scandale, alors qu’il s’agit d’une des rares activités permettant d’intégrer ces jeunes à la vie sociale de leur commune ou de leur ville, ce sport étant pratiqué dans un grand nombre de pays. C’était évidemment vexatoire et inacceptable.

Aussi, au nom de la Communauté française et, plus largement même, de notre pays, nous avons

sollicité de la Fifa une dérogation pour que cette réglementation ne soit pas appliquée chez nous et nous avons obtenu gain de cause. En effet, le joueur mineur doit simplement produire une composition de ménage et une déclaration parentale attestant que l'installation en Belgique n'est pas liée à la pratique du football. En fait, la Fifa voulait mettre fin à une certaine forme de traite des êtres humains : des responsables de clubs allaient chercher ces jeunes pour les ramener, avec ou sans l'accord de leurs parents, dans les centres de formation de notre vieux continent. La Fifa voulait mettre un terme à ces pratiques, mais probablement n'avait-elle pas réalisé qu'elle interdisait également aux enfants des personnes en attente de régularisation de jouer au football.

Si je me réjouis de la dérogation que nous avons obtenue, celle-ci ne me rassure pas définitivement pour l'avenir. C'est la raison pour laquelle mes services étudient actuellement une modification du décret du 8 décembre 2006, laquelle permettrait d'inscrire de façon explicite le droit, pour tout sportif mineur, en Communauté française, de pouvoir exercer librement le sport de son choix et d'être ainsi affilié à la fédération sportive concernée, peu importe la situation juridique de ses parents. Je souhaite même dispenser ces derniers de la production des documents que leur réclame, encore aujourd'hui, la Fifa. Tout jeune, quelle que soit la situation de ses parents dans notre pays, doit pouvoir pratiquer le sport de son choix, surtout s'il s'agit du football, eu égard aux très nombreux pratiquants que compte ce sport.

Notre fédération pourra alors argumenter auprès de la Fifa qu'il faut respecter les législations nationales, et donc se soumettre à notre décret, avant de se conformer à la réglementation de la Fifa. Cela permettrait de clore définitivement le dossier.

Monsieur le président, dans les prochaines semaines vous serez donc saisi de ce projet de décret qui devrait rassurer tous ces jeunes et leur éviter des tracasseries administratives totalement inutiles. Du reste, la modification en question portera aussi sur d'autres aspects du décret dont l'évaluation est en cours, ce qui explique d'ailleurs que nous ayons pris un peu de retard. J'ai en effet souhaité consulter le Conseil supérieur des sports, l'Association interfédérale du sport francophone, la direction générale du Sport ainsi que le Service général de l'audit en Communauté française afin de disposer d'une évaluation complète de ce décret de 2006 qui reproduit d'ailleurs largement celui de 1999.

Nous avons donc répondu au premier souci

qui concerne la pratique du football par les jeunes ou les sans-papiers eux-mêmes.

La deuxième préoccupation est la création de l'Association des clubs francophones de football, l'année 2011 étant celle de la communautarisation du football. Je ne souhaitais pas financer cette nouvelle fédération au détriment des autres organisations. Le gouvernement a accueilli favorablement ma demande d'un financement nouveau et inédit du football. Vous avez pu en prendre connaissance lors des travaux budgétaires en commission au mois de novembre et en séance plénière au mois de décembre. J'attends actuellement la demande officielle de cette association ainsi que son plan programme. Le processus a toutefois été retardé par l'élection du nouveau président de l'association.

Vous m'avez interrogé sur la situation des clubs bruxellois, mais la question est plus vaste puisqu'elle concerne aussi les clubs brabançons. Ces derniers veulent poursuivre dans les compétitions provinciales réunissant les trois régions. Je rappelle que les opposants de Perwez, par exemple, sont pour l'essentiel des clubs bruxellois et flamands. La fédération a accepté de prolonger ces rencontres provinciales mixtes et je m'en réjouis. Le fait que les Bruxellois ne veuillent pas opter pour l'une ou l'autre communauté ne devrait pas nuire à l'émergence de cette nouvelle composante, bien au contraire.

Un mot encore sur la préparation et la réussite de la communautarisation du football. L'existence d'une fédération francophone ne résoudra évidemment pas tous les problèmes. Je ne vous cache pas mon inquiétude à propos de la situation de certains clubs bruxellois, mais surtout wallons, en ce qui concerne tant l'aspect sportif que financier, sans oublier l'encadrement et la formation des jeunes. J'ai donc chargé un comité d'experts issus de toute la Wallonie et représentant les diverses sensibilités footballistiques de rédiger un rapport. Ce groupe d'experts sera présenté la semaine prochaine aux différents milieux concernés ainsi qu'à la presse. Il est composé de fortes personnalités dont la compétence et la renommée indiscutables sont le gage du sérieux du travail commandé afin de nous aider à réussir cette communautarisation, à bien utiliser les moyens financiers à notre disposition et à négocier correctement le plan programme avec la nouvelle fédération.

Nous avons besoin de ce travail d'experts parce que nous n'avons pas jusqu'il y a peu la compétence footballistique et que dans notre administration, personne ne s'intéressait directement à cette discipline. Ce rapport comportera des re-

commandations au sujet de la gestion – probablement avec la création d’une académie des administrateurs –, du financement et des infrastructures des clubs, notamment la programmation pour les terrains synthétiques, et enfin de la formation.

L’amélioration du niveau du football francophone impliquera un investissement conséquent dans la formation des jeunes, de leurs formateurs et des arbitres. Il s’agira donc d’un rapport complet.

Par ailleurs, j’ai indiqué au président que les experts qui ont été recrutés se tenaient à la disposition de la commission. Je propose même qu’ils viennent ici pour entendre les membres de la commission qui ont peut-être des suggestions à formuler. Ils méritent tout autant sinon davantage d’être entendus que les fédérations provinciales, les clubs, les arbitres ou les différents spécialistes. Ce serait l’occasion de suggérer des actions, que nous pourrions soutenir ultérieurement dans la limite des budgets disponibles. Nous pourrions leur consacrer une heure ou deux dans le courant du mois de février. À cette occasion, je vous donnerai lecture de la lettre de mission très détaillée qui leur a été confiée. Après vos interventions et les leurs, ils répondront à vos questions, vos suggestions, voire vos doléances.

**M. Daniel Senesael (PS).** – Dans toutes les commissions, chacun le sait, toutes les questions sont importantes. L’intérêt de la réponse à la présente question est qu’elle traduit la volonté du ministre d’être pro-actif dans le développement du football en tant que vecteur d’intégration mais aussi de dynamique sociale et humaniste.

Je tiens également à remercier le ministre pour le suivi du processus à l’égard de la fédération francophone, la communautarisation de la discipline et l’expertise mise en place. Je pense qu’il serait en effet intéressant d’entendre les experts et d’avoir avec eux un échange positif et fructueux.

Je sais gré à M. le président d’avoir permis la modification de l’ordre du jour. Je remercie également M. Dodrimont pour sa collaboration et M. le ministre pour son accord.

**2.4 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Première réunion du Comité d’accompagnement créé dans le cadre de l’accord entre le département des sports de la RTBF et la Communauté française »**

**2.5 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Retransmission des compétitions sportives internationales »**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Monsieur le ministre, en juin 2010, vous accordiez à la RTBF 1 013 500 euros destinés à la promotion de certains événements sportifs. Vous reconnaissez ainsi que la chaîne publique ne remplissait pas sa mission à l’égard du sport en Communauté française.

Si j’approuve les moyens nouveaux destinés à améliorer la visibilité du sport en Communauté française, je regrette qu’une convention ait dû être signée. À mon sens, les décrets et accords qui lient la Communauté française et la RTBF devraient suffire à définir les missions de notre chaîne communautaire.

En octobre 2010, quatre mois après la signature de cette convention entre la Communauté française et le département des sports de la RTBF, un comité d’accompagnement devait se réunir. Monsieur le ministre, quel est le rôle exact de ce comité ? Qui le compose ? Quels sont les résultats de ses premiers travaux ? Quel est son agenda ? La prochaine entrevue est-elle planifiée ? Cet accord couvre une période de cinq ans et nécessite un suivi régulier.

Monsieur le ministre, j’aimerais donc savoir ce qui a été fait et ce qui pourra être fait dans le cadre de cet accord complémentaire entre la Communauté française et la RTBF.

Je reviens régulièrement et de manière déterminée sur la question de la non-diffusion sur les ondes d’événements sportifs tels que le Tour de Lombardie ou Milan-San Remo qui concernent des athlètes de notre Communauté française. Il m’a souvent été répondu que la RTBF ne transmettait pas ces courses cyclistes au motif notamment du respect de l’autonomie de sa rédaction sportive et des coûts engendrés par de tels déplacements à l’étranger. Cependant, ces courses, outre qu’elles constituent des événements majeurs du calendrier international du sport cycliste, concernent

un des meilleurs coureurs cyclistes de sa génération, un athlète francophone qui réside en Communauté française, et je ne puis donc que déplorer cette décision.

Monsieur le ministre, la RTBF ne pourrait-elle collaborer avec la VRT qui a la capacité de diffuser de tels événements sur ses ondes ?

Avec la candidature de la Belgique et des Pays-Bas à l'organisation de la Coupe du monde de football, nous avons vu que des collaborations intéressantes pouvaient prendre forme. Ne pourrions-nous entretenir avec la VRT, qui couvre l'événement, une collaboration qui réduirait les coûts dans l'intérêt des deux parties ? Cela permettrait surtout aux téléspectateurs francophones de vivre ces événements.

Par ailleurs, sans nier les efforts déjà consentis en faveur du cyclisme, il faudrait réfléchir sur la retransmission de certaines compétitions. Monsieur le ministre, je me réjouis au passage de la retransmission du Tour de Wallonie, cher à des amis communs. Ces derniers font de cette épreuve un *must*. Sa retransmission par la RTBF est tout à fait méritée et je me réjouis déjà de la suivre en direct sur notre chaîne publique. Mais j'aimerais aussi pouvoir suivre la retransmission de Milan-San Remo et du Tour de Lombardie, deux épreuves au cours desquelles l'un des nôtres peut briller.

Je m'interroge aussi sur le fait que la RTBF ne diffuse pas les Internationaux de tennis en Australie. Même si nous devons déplorer le retrait un peu rapide de Justine Henin, Kim Clijsters, notre *tenniswoman* nationale, reste en lice. Je regrette que l'opportunité journalistique ne soit pas plus souvent saisie.

Il ne faut pas sous-estimer le bonheur que procurent les exploits de nos sportifs à une partie de notre population, notamment aux personnes seules. Une enquête publiée par le groupe Sud-Presse nous révèle aujourd'hui qu'elles sont de plus en plus nombreuses en Région wallonne. Les priver de ces événements à la télévision constitue, à mes yeux, une faute par rapport à la mission de service public de la RTBF. Monsieur le ministre, il faut tout mettre en œuvre pour y remédier.

Dans cette optique, que pensez-vous d'un rapprochement avec la VRT ? Que pensez-vous de ces absences de transmission, faute de moyens ? Dans ma question précédente, j'évoque un partenariat pour des sommes importantes. Celles-ci ne pourraient-elles pas être utilisées pour ces retransmissions qui font de plus en plus défaut sur les ondes de la RTBF ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre

du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Dodrimont pour cette démarche très complète qui porte sur les conventions conclues par la RTBF et les retransmissions d'événements majeurs du calendrier sportif.

Je rappellerai tout d'abord que nous n'avons pas de capacité d'intervention dans la programmation – heureusement, dirai-je – des émissions de la RTBF, à la différence de ce qui se passait en Tunisie sous le régime défunt, où l'épouse du président décidait des programmes. Chez nous, des responsables de la programmation sont chargés de cette mission. Nous pouvons d'ailleurs nous féliciter de la qualité de l'information diffusée par la chaîne publique, mais aussi d'ailleurs par les opérateurs privés.

Nous avons tout au plus, un comité d'accompagnement chargé de vérifier l'usage des fonds que la Communauté met à la disposition de la RTBF pour le sport. Il est composé de quatre personnes dont deux nous représentent : M. René Hamaide, directeur général du Sport et M. Marc Jeanmoye, chef de cabinet adjoint de mon cabinet et directeur à l'Adeps. Deux autres représentent la RTBF : M. Michel Lecomte, responsable de la rédaction « sport radio-télé », et M. Daniel Parmentier qui en est le producteur.

La première réunion qui s'est tenue le 29 octobre a pris la forme d'une conversation plus que d'une évaluation. En effet, il est difficile d'avoir une vision globale de cette collaboration qui n'avait à ce moment que deux mois. Une période plus longue est nécessaire. Il est prévu que l'évaluation s'achève au mois de mars et soit présentée à l'occasion de la prochaine réunion du comité d'accompagnement.

La convention porte sur plusieurs points. Le premier concerne la retransmission en direct des championnats d'Europe d'athlétisme : ce fut effectivement le cas pour les championnats à Barcelone. Ce sera le cas pour ceux d'Helsinki et de Zurich.

Le second prévoit la retransmission en direct du Grand prix de Wallonie cycliste qui arrive à Namur, capitale de la Wallonie, ainsi que des trois dernières étapes du Tour de Wallonie dont les dates ne coïncident pas avec le Tour de France. Nous tentons de faire évoluer le calendrier de notre Tour de la Wallonie en l'organisant à un autre moment que la Grande Boucle. Ainsi, l'intégralité de l'épreuve serait retransmise, ce qui lui offrirait une plus grande visibilité et inciterait d'autres coureurs à participer. Cette consécration récompenserait les villes qui l'accueillent au départ ou à l'arrivée.

À l'exemple de France2 qui profite du Tour de France pour mettre en valeur les attraits patrimoniaux, touristiques et gastronomiques des différentes régions traversées, notre objectif est de faire du Tour de Wallonie une vitrine touristique.

Le troisième point porte sur les « inserts », les capsules, intégrées au « Week-end sportif ». On doit y faire le portrait de sportifs, et surtout de sportives, pratiquant des disciplines peu connues comme le BMX ou le canoë kayak, afin d'attirer le public vers ces sports. Ces reportages sont accompagnés du logo de l'Adeps.

Enfin, la convention stipule que « Studio 1 » doit accorder une place au football amateur. Cette émission n'est pas uniquement un lieu de débat entre spécialistes – ce le sera toutefois autour du *Classico* Standard-Anderlecht – mais aussi l'occasion de mettre à l'honneur le football provincial en faisant le portrait de volontaires, arbitres, bénévoles ou en retransmettant de très beaux matches. Grâce à cela, j'ai eu le plaisir de visionner la rencontre entre les deux clubs luxembourgeois de Blaye et de Virton qui ont organisé leur derby devant cinq mille personnes, plus que certains clubs de division 1 !

Nous voulons montrer une facette du football autre que celle de la compétition nationale de division 1 ou internationale.

Lorsque nous nous reverrons en mars prochain, nous pourrons réaliser une évaluation plus complète. Cela dit, les témoignages arrivés à la RTBF et à mon cabinet sont assez favorables à cette initiative qui présente des personnalités et des sports dont on ne parlait jamais autrement.

En ce qui concerne les retransmissions, le programme cycliste de la RTBF comprendra l'ensemble des classiques, à l'exception, pour l'instant, de Milan-San Remo et du Tour de Lombardie parce que la RTBF n'a pas encore pu aboutir à un accord sur l'acquisition des droits de ces courses. La négociation est en cours, mais il est évident que les contraintes budgétaires ne permettent pas à Michel Lecomte d'acheter les droits pour tous les événements que nous aimerions découvrir à la RTBF. Ce dernier me confirme néanmoins qu'il diffusera le Tour de France et les trois dernières étapes du Tour de Wallonie, en plus des grandes classiques que j'ai mentionnées.

M. Lecomte me demande de souligner que votre appétit de cyclisme cathodique aurait dû être satisfait en 2010 puisque, sur un an, il a consacré, avec ses différentes équipes, rien que pour le vélo, 179 heures de direct et 31 heures de magazine, soit plus de 200 heures.

Il est vrai que la politique cycliste de la VRT était différente puisqu'elle a couvert l'ensemble des courses flamandes, les classiques italiennes, Le Giro et La Vuelta. Certes, il y a beaucoup de coureurs flamands mais, grâce à l'équipe cycliste Wallonie-Bruxelles, les coqs wallons tiendront peut-être la dragée haute aux coureurs flamands. C'est en tout cas le vœu que je formule à la veille de la présentation, le 5 février, de cette équipe qui vient de rentrer en superforme d'une préparation à Saint-Raphaël.

Toutes ces transmissions ont un coût. C'est vrai que les droits qu'il faut acquitter pour ces différents événements ont monté en flèche parce que la concurrence entre chaînes flamandes était rude. Une telle concurrence n'existe pas du côté francophone parce que RTL ne fait pratiquement pas de direct sportif. Néanmoins, les tarifs flamands ont déteint, d'où la difficulté pour la RTBF de couvrir tous les événements.

Ceci étant, les choses devraient évoluer puisque, comme vous le savez, la VRT est contrainte de suivre un plan d'économie très important qui passera, notamment, par une réduction d'achat de droits sportifs et de la couverture de certains événements. Si l'on veut comparer la VRT et la RTBF, il faudra revoir notre analyse le moment venu. Du reste, la VRT a décidé de renoncer aux prochains contrats du football belge, comme elle a renoncé de couvrir la confrontation de tennis de la Fed Cup entre la Belgique et les États-Unis.

Enfin, les synergies et collaborations entre la RTBF et la VRT sont effectives. Pour des raisons économiques, elles partagent des caméramen, des interviews, et procèdent à des échanges de séquences. Le « Week-end Sportif », par exemple, contient des reportages qui proviennent de Flandre, tandis que la RTBF fournit régulièrement à la VRT des séquences pour ses émissions sportives : si l'Open d'Australie a été couvert par la VRT, la RTBF a partiellement financé l'interview de Justine Henin.

Michel Lecomte procédera dès septembre prochain à une refonte complète du « Week-end Sportif ». Nous continuerons à y être présents avec notre « capsule sportive », autour de sports moins connus mais qui comptent de nombreux champions et championnes dans notre pays.

Je terminerai par le cyclisme. Nous partageons vos préoccupations et y sommes attentifs. Nous avons une équipe cycliste avec un budget de catégorie 2, ce qui se rapproche des meilleures équipes de catégorie 1 UCI. Nous possédons un centre de formation de cyclisme francophone d'une dizaine

de coureurs. Si nous additionnons les deux, cela fait 26 coureurs, soit 26 contrats de professionnels que nous prenons en charge dans l'espoir d'attirer davantage de jeunes vers cette discipline.

Ainsi, nous soutenons presque toutes les courses cyclistes wallonnes depuis les prestigieuses Liège-Bastogne-Liège, La Flèche wallonne, le Grand Prix de Wallonie, le Tour de Wallonie jusqu'aux Grand Prix Pino Cerami, Le Circuit franco-belge, La Binche-Tournai-Binche, sans oublier La Flèche ardennaise. Les crédits que nous accordons au cyclisme sont considérables. Je salue les nombreuses réalisations et rends hommage à Yves Vanassche pour tout ce qu'il a fait pour le cyclisme wallon et francophone. Il mérite toute notre reconnaissance.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je remercie le ministre pour ses réponses. J'ai noté qu'une évaluation plus complète du travail du comité d'accompagnement sera réalisée au mois de mars.

Je ne m'appesantirai pas sur les retransmissions de Milan-San Remo et du Tour de Lombardie puisqu'une négociation est en cours. Il faut laisser du temps au temps, en espérant une issue positive. Je suis heureux qu'une suite ait été réservée à nos nombreuses demandes. Michel Leconte m'a d'ailleurs appelé personnellement pour me dire qu'il s'occupait du problème. Cela confère un peu de crédibilité au travail parlementaire. En tout cas, l'existence d'une équipe représentative, d'un centre de formation et le soutien aux courses attestent bel et bien de la volonté de favoriser la progression du cyclisme, un sport qui reste toujours le plus populaire.

Je suivrai attentivement la refonte du *Week-end sportif*, devenue nécessaire après des années de fonctionnement. J'apprends avec satisfaction que des synergies existent déjà entre la RTBF et la VRT. Les lieux d'organisation et les lieux de retransmission étant parfois très éloignés l'un de l'autre, les deux parties ne peuvent qu'en tirer profit. Je m'associe volontiers à l'hommage rendu à Yves Vanassche, un véritable amoureux de la petite reine qui n'hésite jamais à dispenser son savoir, souvent à titre gracieux. Enfin, je me dois de préciser que les prochains championnats d'athlétisme auront lieu à Helsinki en 2012.

**M. le président.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h.*